

PRISON POUR UN TRAFIQUANT D'ESPÈCE PROTÉGÉE

La capture à l'aide de gluaux en vue de la vente de certains oiseaux protégés comme le Chardonneret élégant et le Serin cini est une activité illégale connue pour être répandue dans la région de Montpellier. À l'audience du 7 septembre 2021, le Tribunal correctionnel de Montpellier a frappé fort en condamnant un des deux trafiquants qui comparaisait en situation de récidive, à une peine de prison. FNE LR, partie civile à l'audience, salue cette décision qui rappelle l'importance de protéger la biodiversité. Nous espérons qu'elle fera date et qu'elle freinera l'important trafic local.

MISE À JOUR D'UN IMPORTANT TRAFIC D'ESPÈCE PROTÉGÉE

L'affaire débute en 2020, lorsque l'Office français de la biodiversité (OFB) est informé que des individus se livrent, sur la commune de Pérols, à la capture de Chardonnerets élégants. L'enquête menée permet de révéler une activité de captures à un niveau quasi industriel, grâce à la technique dite des gluaux, consistant à badigeonner des brindilles de glu afin que les oiseaux s'y collent. Les braconniers allaient jusqu'à déposer plus de 50 gluaux dans les secteurs fréquentés par les passereaux. Des oiseaux et des nids ont été retrouvés à leur domicile et ils ont avoué vendre leurs captifs au marché noir (ces oiseaux peuvent être vendus jusqu'à plusieurs centaines d'euros).

UN CONTEXTE D'EFFONDREMENT DES OISEAUX COMMUNS

La population de Chardonnerets élégants a chuté de plus de 30% en 20 ans et celle de Serins cini, de plus de 40%. Ces deux espèces d'oiseaux communs, qui peuvent être observés dans les jardins, sont aujourd'hui inscrites sur la liste rouge de l'UICN en tant qu'espèces menacées. L'important trafic sur ces espèces est aujourd'hui considéré comme la deuxième cause de leur effondrement, quasiment au même niveau que la destruction des milieux naturels et les pesticides. Dans certains pays comme l'Algérie, l'espèce, réputée pour son chant, a tout simplement disparu à l'état sauvage en raison du trafic.

Pour Simon Popy, président de FNE LR : *"Le trafic d'animaux sauvages, 4ème activité criminelle la plus lucrative dans le monde, ne concerne pas que les espèces tropicales. Nos oiseaux locaux en font aussi les frais. À l'heure où on alerte de plus en plus sur l'effondrement de la biodiversité, notamment au congrès de l'UICN qui se tient en ce moment à Marseille, il est temps que chacun comprenne que ces faits sont graves et doivent cesser. Pour que cette condamnation exemplaire ait un effet dissuasif, vous pouvez nous aider en la faisant connaître autour de vous."*

Contact presse :

- Simon POPY, président de FNE LR : 06 12 96 73 63